



**Fédération Française de Billard**

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

## **CHALLENGE DES CLUBS LABELLISES 2025-2026**

**(Clubs Ecole de Billard)**

La Fédération Française de Billard met en œuvre, depuis la saison 2017-2018, une opération appelée « Challenge des clubs labellisés ».

### **1. OBJECTIF**

Ce challenge permet de récompenser les clubs labellisés « École de Billard de la FFB » répondant à plusieurs critères de qualité et / ou de performances, fixés par le présent règlement. Les clubs lauréats au niveau national sont désignés par un jury spécifique.

### **2. CATÉGORIES**

Pour la saison 2025-2026, trois catégories sont définies :

- Clubs labellisés de niveau 2
- Clubs labellisés de niveau 1
- Clubs labellisés Challenge Ligue

### **3. PRINCIPE**

Le Jury du Challenge désigne :

- Entre 3 et 5 clubs lauréats pour la catégorie nationale « clubs labellisés de niveau 2 »
- Entre 4 et 6 clubs lauréats pour la catégorie nationale « clubs labellisés de niveau 1 »

Les clubs labellisés niveau 2 non lauréats concourent en clubs labellisés niveau 1

Chaque Ligue désigne :

- 1 club lauréat dans sa région (différent des lauréats nationaux)

Dans chaque catégorie, seront sélectionnés les clubs les plus performants dans les différentes composantes de la politique fédérale :

- Initiation - Formation
- Développement
- Jeunesse et mixité
- Animation sportive
- Résultats sportifs des jeunes

NB : les points clés

- Licences avenir, femmes, U21, découverte et handi (en % des effectifs)
- Site internet (ou réseaux sociaux)
- Ecole de Billard structurée
- Actions de promotion locales
- Progression des effectifs (tableau de bord)
- Actions innovantes

**« Challenge des clubs labellisés 2025-2026 »**



## Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

La situation du nombre et du type de licences sera observée à la date du 31 mars 2026, à partir des données fournies par l'outil E2I de gestion des licences et le tableau de bord fédéral.

L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront en juin 2026, lors du colloque de fin de saison.

### 4. JURY

Le jury est composé pour les deux catégories nationales de représentants de la Commission Formation FFB, de la Commission Développement FFB, de la DTN et du Bureau fédéral. Elle se réunira au mois de mai 2026 pour délibération. Les décisions du jury sont sans appel.

### 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Challenge des clubs labellisés 2025-2026, le club ou la salle commerciale doit avoir obtenu sa labellisation pour la saison 2025-2026, en niveau 1 ou 2, avant le 15 décembre 2025.

Les clubs lauréats en 2024-2025 dans les catégories nationales ne sont pas éligibles au Challenge 2025-2026.

### 6. PALMARES ET PRIMES

Les clubs sélectionnés par le jury seront inscrits au palmarès du Challenge des clubs pour la saison 2025-2026 et recevront le diplôme fédéral correspondant.

Dans chaque catégorie nationale, la dotation financière fédérale sera répartie en fonction du nombre de clubs lauréats. La dotation par club lauréat dans la catégorie « Challenge Ligue » est fixée à 400 €.

### 7. PRECISIONS SUR LES CRITERES RETENUS

#### Initiation - Formation

Les évaluations des Diplômes Fédéraux d'Aptitude (DFA) « Billard de Bronze » sont organisés selon les préconisations fédérales (voir le Portail de Formation), de préférence après quelques semaines de pratique. Les résultats doivent être saisis sur les fichiers Excel prévus à cet effet et transmis au secrétariat fédéral.

#### Développement

La page Facebook doit être renseignée avec les infos sur l'école de billard et régulièrement mise à jour avec les actions de recrutement réalisées en cours de saison.

#### Progression des effectifs

La progression des effectifs sur la période 2024 à 2026 est prise en compte selon les données du tableau de bord fédéral. Elle concerne tous les types de licences.

#### Actions innovantes

Les clubs pourront fournir avant le 31 mars 2026 un rapport (4 pages maxi) détaillant les actions innovantes qu'ils auront choisi de mettre en œuvre en cours de saison.

**« Challenge des clubs labellisés 2025-2026 »**